Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609013SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Référence
2026-09-013

Objet de la délibération
MANIFESTATION DU 19 SEPTEMBRE 2026 - JOURNEE DU PATRIMOINE 100 ANS DE L'EGLISE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
03/09/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 8 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas.

Absents : GLET Aurore donne pouvoir à PAVOINE Alain.
SARRAZIN Jacques donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommée secrétaire : CHEVALIER Gwénaëlle.

Objet de la délibération :
MANIFESTATION DU 19 SEPTEMBRE 2026 - JOURNEE DU PATRIMOINE 100 ANS DE L'EGLISE

Mme le Maire expose au Conseil Municipal l'organisation des 100 ans de l'église prévus le samedi 19 septembre 2026, journée du patrimoine.

ORGANISATION à affiner

- Procession de la vierge jusqu'à l'église à partir de 10h route barrée (arrêté à prendre)
- Messe à 10h30
- Pot à 12h
- Repas à 13h salle Matisse
- Arrivée de la chorale vers 17h, les accueillir à la salle Gauguin
- Filtrer les entrées dans l'église, personnes inscrites sur les premiers ranges qui leurs sont réservés (3 élus : 1 entrée église, 1 porte du côté, 1 au niveau des chaises réservées)

COÛT prévisionnel ± 2 700 €

- Banderoles : **346.80 €**
- Pot de 12h : boissons ± **100 €*** (locations verres **46,08 €**)
- Repas : nappe et serviettes à prévoir **€*** – repas à **33 €** par personne – environ 15 repas pris en charge par la commune (**495 €**)
- Impression exposition : **54.36 €** + diverses fournitures **10 €**
- Chorale : **1540 €** + boissons et café **€*** dans la salle Gauguin
  (Transport 940€ payé par le comité des fêtes)
- Déclaration SACEM : **95.09 €** facture en attente d'analyse de la liste des chants

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve l'organisation ci-dessus
- valide le budget prévisionnel établie
- autorise Mme le Maire à prendre en charge le coût total du repas, correspondant à la facture du traiteur, et à facturer le repas aux personnes inscrites (33€ par personne), à l'exception de celles dont le repas est pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT